



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Le 19 février 2026

Assemblée du conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 19 février 2026 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, Route 138, Cap-Santé, salle Saint-Laurent.

Les administrateurs présents sont :

Le président, M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;
M. Sylvain Bourgoing, ville de Cap-Santé ;
Mme Marianne Lavallée, municipalité de Deschambault-Grondines ;
Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;
Mme Manon Huard, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;
M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;
M. Jean-Guy Vigneault, ville de Lac-Sergent ;
M. Luc Bertrand, ville de Neuville ;
M. Éric Robitaille, ville de Pont-Rouge ;
Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;
M. François Bélanger, municipalité de Rivière-à-Pierre ;
M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;
Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;
M. Sylvain Lacquerre, municipalité de Saint-Casimir ;
M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
Mme Isabelle Plante, municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ;
M. Pierre Rivard, municipalité de Saint-Gilbert ;
M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
M. Réjean Vallée, ville de Saint-Marc-des-Carrières ;
M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;
M. Guy Lachance, municipalité de Saint-Thuribe ;
M. Francine Girard, ville de Shannon ;
M. Yves Bédard, MRC de Portneuf (pour les TNO) ;

Sont également présents :

M. David Loranger-King, directeur général ;
Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ;
Mme Sharon Amanda Alvarado Umanzor, adjointe de direction ;

Sont absents :

M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PROCÈS-VERBAL DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 RENCONTRE SPÉCIALE DU 14 JANVIER 2026

2.2 CORRECTIONS ET SUIVI

2.3 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 14 janvier 2026 ;

014-02-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

015-02-2026

**SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé ;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2026

2.5 CORRECTIONS ET SUIVI

2.6 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

016-02-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

3.1 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025 – PRÉSENTATION PAR MME AMÉLIE ROY, CPA CHEZ MALETTE

Madame Amélie Roy, CPA Mallette soumet le rapport financier de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Ce rapport démontre des revenus de fonctionnement et d'investissement totalisant 22 597 068 \$ et des charges de 21 357 413 \$, soit un excédent de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 929 236 \$. L'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, après conciliation, se chiffre à 1 989 448 \$.

Après présentation et étude du rapport,

017-02-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. YVAN BARRETTE,
IL EST RÉSOLU:**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf adopte le rapport financier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, tel que préparé par Mallette, comptables agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 JANVIER 2026

018-02-2026

**SUR LA PROPOSITION DE MME LISE JULIEN,
IL EST RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 31 janvier 2026 :

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf Liste des déboursés janvier 2026

Description	Montants
Rémunération et avantages sociaux	400 843,94 \$
Entretien machineries	104 752,93 \$
Crédits-baux - Camions collectes	102 067,25 \$
Diesel/essence	77 856,06 \$
Contrat - Collectes des CCA	67 745,05 \$
Règlement d'emprunt 39-2023	49 188,26 \$
Location d'équipements	44 511,67 \$
Électricité	37 115,07 \$
Traitement des matières organiques	35 071,63 \$
Entretien d'équipements spécialisés	33 643,69 \$
Transport de matières recyclables	30 583,54 \$
Services juridiques	25 248,39 \$
Transport copeaux de bois	22 788,63 \$
Technologies de l'information	18 567,89 \$
Entretien bâtiments	17 803,61 \$
Entretien machineries et équipements	15 444,68 \$
Honoraires professionnels	15 112,47 \$
Transport conteneurs des écocentres	13 661,43 \$
Disposition des RDD	11 668,71 \$
Frais de formation	9 872,90 \$
Gaz propane	6 951,54 \$
Quincaillerie et outillage	6 870,03 \$
Entretien chemin	6 766,86 \$
Fournitures de bureau	4 919,51 \$
Frais mutuelle de prévention	3 751,24 \$
Fournitures d'atelier et équipement de sécurité	3 451,81 \$
Associations/adhésions/abonnements	3 295,42 \$
Analyses de laboratoire	2 774,34 \$
Services techniques	2 010,04 \$
Communications	1 943,08 \$
Recouvrement final cellule #3	1 782,98 \$
Vêtements, bottes et fournitures de travail	1 763,82 \$
Entretien d'équipements	1 550,67 \$
Services informatiques	1 375,10 \$
Acquisition d'immobilisations	1 287,72 \$
Autres biens non durables	1 093,27 \$
Traitement BFS	546,58 \$
Produits chimiques	218,15 \$
Frais de réunion	31,13 \$
Total général	1 185 931,09 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Éleine Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Éleine Verret, secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 31 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 31 janvier 2026 ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 31 janvier 2026 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 NOUVELLE PROCÉDURE – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ – ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet d'entente de confidentialité proposé par la direction générale, ceci dans le but de protéger les informations obtenues dans le cadre de la fonction d'administrateur de la Régie.

Après discussion, il est convenu de reporter l'adoption de cette procédure afin que celle-ci soit modifiée. Le tout sera donc présenté à nouveau lors d'une prochaine séance.

3.5 AVIS DE NON-CONFORMITÉ RAPPORT ANNUEL 2024 – MELCCFP

M. Loranger-King présente à l'avis de non-conformité reçu par le MELCCFP, qui concerne principalement le rapport annuel 2024. Il indique qu'un plan des mesures correctives a été transmis le 6 février 2026, date limite de transmission indiquée dans l'avis de non-conformité.

3.6 PLAN DE TRANSITION POUR L'ANNÉE 2026 POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE – ÉEQ

CONSIDÉRANT QU'une entente de partenariat a été conclue dans le cadre de la modernisation du système de la collecte sélective entre la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prend en charge la gestion de la collecte sélective des matières recyclables sur le territoire desservi par la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'ÉEQ a identifié trois (3) contrats qui nécessitent un appel d'offres pour optimiser la transition 2026 en vertu de cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a déposé un plan de transition conforme aux attentes d'ÉEQ dans ce contexte ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME FRANCINE GIRARD,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf adopte le plan de transition déposé à Éco Entreprise Québec (ÉEQ) ;

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents et prendre les mesures nécessaires pour respecter l'ensemble des éléments prévus dans le plan de transition.

3.7 NOMINATION À TITRE DE REPRÉSENTANT MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉSEAU ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE M. David Loranger-King a été invité à agir à titre de représentant du comité Gestion des Matières Résiduelles de Réseau Environnement au nom de Récolo, et ce pour un mandat de 2 ans;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

019-02-2026

020-02-2026

021-02-2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise de M. David Loranger-King à agir à titre de représentant du comité Gestion des Matières Résiduelles de Réseau Environnement au nom de Récolo, et ce pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 FIDUCIE ENVIRONNEMENTALE 2026-2031

M. Loranger-King explique qu'en vertu du REIMR et de la condition 9 du décret 688-2011, la Régie doit constituer un fonds qui prend charge la gestion du LET après sa fermeture. Une révision des coûts annuels de la gestion postfermeture (CGFP), de la valeur du fonds et la nouvelle contribution à la fiducie environnementale est effectuée à chaque période de cinq (5) années d'exploitation. Une somme est déterminée pour chaque mètre cube de volume enfoui et doit être versée dans ce fonds. Le rapport établissant les hypothèses financières doit être rédigé par des experts compétents dans le domaine. Cette révision doit être approuvée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Au 31 décembre 2024, un montant de 4 327 255,12 \$ était accumulé dans la fiducie.

À partir du 1er janvier 2026, et ce jusqu'au 31 décembre 2030, une contribution unitaire de 7,33 \$/mètre cube doit être versée pour amasser un montant additionnel de 19 940 058,50 \$, afin d'accumuler dans le fonds postfermeture un total de 25 314 137,87 \$.

3.9 RETOUR - REDISTRIBUTION DES REDEVANCES

M. Loranger-King précise que la Régie reçoit la subvention mentionnée en fonction de la performance de chacune des municipalités. Il précise que les municipalités ne reçoivent donc pas directement les sommes de cette enveloppe.

4. COMMUNICATIONS

4.1 INSCRIPTION À L'INFOLETTRE DE RÉCOLO

M. Loranger-King invite les membres du conseil d'administration à s'abonner à l'infolettre de Récolo. L'infolettre est une façon de communiquer des informations pertinentes, qui sont facilement réutilisables et peuvent être intégrées au journal municipal des différentes municipalités. Comme par exemple, la fin d'acceptation des cendres dans le bac brun.

5. PROJETS

5.1 SUIVI - VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – TNO

M. Guy Germain explique que l'analyse du plan de vidange des installations septiques pour les TNO de la MRC de Portneuf s'est prolongée et que Récolo doit attendre certaines informations avant de conclure son analyse. Le point est donc reporté à une rencontre ultérieure.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 EMBAUCHE DES POSTES EXISTANTS

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à des affichages pour combler les postes laissés vacants aux opérations courantes et que les candidatures suivantes ont été retenues ;

- Mme Mélissa Crête, journalière-trieuse, saisonnière;
- M. Daven Chantal, journalier saisonnier;
- M. Dominic Richard, mécanicien.

022-02-2026

**SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme la nomination de :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

- Mme Mélissa Crête, journalière-trieuse, saisonnière, rétroactivement au 9 février 2026;
- M. Daven Chantal, journalier saisonnier, rétroactivement au 26 janvier 2026;
- M. Dominic Richard, mécanicien, rétroactivement au 16 février 2026.

QUE le salaire et les conditions d'embauche des employés ci-dessus mentionnés soient ceux prévus au contrat de travail des employés;

QUE la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser ces nominations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 OPÉRATRICE DE STATIONS DE TRAITEMENT

Le directeur général annonce le départ de l'opératrice de stations de traitement des eaux usées. Récolo devra aller en sous-traitance le temps de combler le poste.

7. GESTION CONTRACTUELLE

7.1 SERVICE – RÉPARATIONS DU RÉSEAU DE CAPTAGE DE BIOGAZ DU LET

CONSIDÉRANT QUE des fuites ont été identifiées dans certaines conduites du réseau de captage de biogaz du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé un contrat de gré à gré à Rochette Excavation ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis s'élève à un montant de 25 806,41 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie nécessite de concrétiser la réponse transmise au MELCCFP suite à l'avis reçu ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparations nécessaires sont effectués dans le cadre du processus d'enquête et d'optimisation du réseau de captage de biogaz ;

023-02-2026

**SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie un contrat de gré à gré à Rochette Excavation pour des travaux de réparations du réseau de captage de biogaz, au montant soumis de 25 806,41 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 SERVICE PROFESSIONNELS – REMPLACEMENT DU POSTE DE CONTRÔLE DE L'USINE LIXIVIAT

CONSIDÉRANT QUE le système de supervision de l'usine de traitement du lixiviat de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf nécessite une mise à niveau ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé un contrat de gré à gré à GBI pour la mise à niveau du système de supervision de l'usine de traitement du lixiviat ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis s'élève à un montant de 73 460,26 \$ plus les taxes applicables ;

024-02-2026

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY LACHANCE,
IL EST RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat de mise à niveau du système de supervision de l'usine de traitement du lixiviat à GBI au montant de 73 460,26 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le directeur général, M. David Loranger-King, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires reliés à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil d'administration de la Régie Régionale prennent connaissances des correspondances reçues.

9. AFFAIRES DIVERSES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35 ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME ISABELLE PLANTE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière

025-02-2026